

## La chasse aux parachutes dorés est ouverte

07-10-2008

Rémunération. Un code éthique pour les salaires des patrons et un encadrement plus strict des rémunérations complémentaires. Ces recommandations du patronat français vont être examinées ce jour, par le Conseil des Ministres.

Pressées par l'Union européenne et par l'Elysée, les organisations patronales françaises proposent un code éthique pour encadrer les rémunérations des dirigeants. Le Medef et l'Afep (Association française des entreprises privées) ont élaboré un code de gouvernance pour les entreprises cotées.

Ce qui devrait aboutir à la fin des « parachutes » indécents que certains patrons exigeaient en quittant leur entreprise. Quelle que soit la raison du départ d'un dirigeant, l'indemnité ne devrait pas dépasser deux ans de salaire. Et pour le patron qui a échoué à son poste, l'indemnité de départ sauterait.

Les organisations patronales proposent la fin du cumul d'un contrat de travail et d'un mandat social pour les dirigeants de sociétés cotées. Enfin, une révision des régimes de retraite supplémentaires et de la distribution des stocks options est également à l'ordre du jour.

En cas de non respect de ce code, les entreprises devront s'expliquer devant le Medef et les actionnaires. Le Conseil des Ministres examinera toutes ces recommandations ce jour. L'indulgence du patronat français envers les « parachutes dorés » touche à sa fin.

Lire aussi : Les salaires des patrons enfin cadrés